



Fraction communale de la Ville d'Echternach

Echternach, le 10 juin 2016

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, la fraction «déi gréng» demande de bien vouloir faire figurer un point à l'ordre du jour lors du prochain conseil communal avec l'intitulé suivant:

« Pacte Logement » - Bilan et perspectives.

Motivation:

La Ville d'Echternach a signé en date du 11 décembre 2008 le «Pacte logement». Par cette signature le collège échevinal a conclu une convention «Pacte logement – CDA» avec l'état s'engageant à mettre en œuvre certaines initiatives dans le domaine du logement conformément aux lois et règlements en vigueur. Il serait opportun de dresser un bilan au sein du conseil communal quant à la réalisation de ces engagements.

En date du 2 juin 2016, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Logement et le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL), viennent d'adresser aux communes la circulaire no.:3382.

Cette circulaire invite les communes à formuler les besoins, critiques et suggestions dans le cadre d'un nouveau concept du « Pacte logement ».

Vu que les communes jouent un rôle important en matière de la politique du logement, il serait opportun d'avoir un échange de vue concernant les positions de la Ville d'Echternach suite à cette circulaire ministérielle.

Veillez agréer Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération parfaite.

La fraction communale «déi gréng» de la Ville d'Echternach:

Raymond Becker

Marcel Fellerich

Max Pesch

